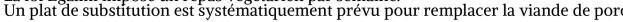




Pour des raisons indépendantes de notre volonté, des changements peuvent intervenir dans la composition des menus. La loi Egalim impose un repas végétarien par semaine. Un plat de substitution est systématiquement prévu pour remplacer la viande de porc























	06/11 au 10/11	13/11 au 17/11	20/11 au 24/11	27/11 au 01/12
LUNDI	Jambon blanc Escalope de poule Purée de panais Yaourt	Radis beurre Nuggets de blé végé Butternut Fromage Fruit	Chou rouge Roti de porc Purée de pois cassés Fromage	Salade mimolette Brochettes de dinde Lentilles corail fruits
MARDI	Salade edam Tortilles aux légumes Fruit Fromage	Salade de lentilles Sauté de veau Potimarron au four Yaourt	Mâche Pâtes bolognaise végé Fruit Fromage	Chou blanc au curry Tarte aux légumes Yaourt Biscuit
JEUDI	Salade de chou Poisson Brocolis Fromage Biscuit	Oeuf mayonnaise Chili con carne Haricots rouge Fromage Fruit	Coleslaw Poisson Carottes vapeur Yaourt	Potage Poisson pané Courges en dés Fruit Fromage
VENDREDI	Endives au thon Sauté de porc au curry Riz Fromage Compote	Carottes rapées Poisson Epinards Clémentines	Concombres à la crème Joue de boeuf Haricots blanc à la tomate Yaourt	Mortadelle Omelette Pomme de terre Compote Fromage

14 allergènes listés par le règlement n° 1169/2011





























